

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

AMENDEMENT

N° CS25

présenté par
M. Cordier, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, M. Bazin, M. Ray et M. Duparay

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.